

Bonneval en bonne vallée ...

septembre 2014

Bulletin d'information des *Amis de Bonneval*

N° 36

Avis au lecteur,

Les Amis de Bonneval, se retrouveront le **Samedi 27 Septembre 2014**, à l'occasion de leur sortie annuelle, pour une visite découverte d'**Illiers-Combray**. A Illiers-Combray, nous pourrons faire la visite de l'**église Saint Jacques** et du **Pré Catelan** avec l'office de Tourisme, et de la **Maison de tante Léonie** (Musée Marcel Proust).

Au programme de cette sortie :

13 h 45 : Départ de Bonneval pour Illiers-Combray.

(rendez-vous 28 rue de la grève, possibilité de co-voiturage)

14 h 15 : Rendez-vous devant l'Office de Tourisme, où nous nous séparerons en deux groupes.

14 h 30 : 1^{er} groupe visite guidée de la **Maison de Tante Léonie**, Musée Marcel Proust, (entrée 5 €).

: 2^{ème} groupe visite de l'**église St Jacques, du Pré Catelan**, guidée par l'Office de Tourisme (entrée 2,50 €)

16 h 00 : 1^{er} groupe visite de l'**église St Jacques, du Pré Catelan**, guidée par l'Office de Tourisme (entrée 2,50 €).

: 2^{ème} groupe visite guidée de la **Maison de Tante Léonie**, Musée Marcel Proust (entrée 5 €).

(pour ces visites, veuillez prévoir l'appoint)

18 h 00 : **Salle communale Jules AMIOT, Mairie d'Illiers**, projections de vues aériennes de prospection archéologique, par **A Lelong** et quelques documents de 1914.

Cette projection sera ouverte aux personnes d'Illiers-Combray intéressées.

Suivi du pot de l'amitié *(offert à tous les participants de cette journée)*.

20 h 00 : **Repas annuel des Amis de Bonneval**, (Grand Rata Traditionnel)

Café des glaces, 24 Place de l'église **Dangeau**.

PS : Pour faciliter l'organisation de cette sortie, pour les visites, nous demanderons de nous retourner votre inscription avant le 21 Septembre 2014, au 28 rue de la grève, 28800 Bonneval.

Pour le repas nous retourner votre inscription, avec votre chèque avant le 21 septembre au 28 rue de la Grève, 28800 Bonneval.

Vous avez récemment visité la maison de tante Léonie, vous pouvez vous rejoindre le 1er groupe à 16 heures à l'Office de Tourisme.

Au sommaire de notre gazette N° 36 :

Un extrait de la publication Beaupère, Histoire de la ville de Bonneval et de son abbaye, « Chapitre de la ville de Bonneval » (parution en 2015).

• Corps de garde de la porte de Boisville en 1618.

Généalogie : Présentation de recherches sur la Grande Guerre 1914-1918.

Quelques nouvelles et avis divers relevés pour vous dans le « Messenger de Bonneval Voves et Orgères » du 2^{ème} semestre 1914.

Jean-Luc Durand

Email : lesamisdebonneval@laposte.net <http://lesamisdebonneval.free.fr>



La *Fondation Sidoisne* et les *Amis de Bonneval* sont heureux de vous annoncer la mise en ligne de l'intégralité du **Messenger de Bonneval** disponible sur le site des Archives départementales : **www.archives28.fr**.

Corps de garde de la porte de Boisville en 1618

Histoire de la ville de Bonneval et de son abbaye, « Chapitre de la ville de Bonneval » page 538



« Porte de Boisville à Bonneval Eure et Loir » dessin de Peignon, lithographie de Desguiraut

*Corps de Garde
de la porte de
Boisville 1618.*

*Autre Corps de
Garde de la dite
porte 1633.*

*Autre Bail du dit
Corps. 1633.*

le 24^e 8^{bre} 1618; Les Echevins firent un bail d'une partie du corps de garde qui estoit a la porte Boisville a Louis Dumant, meunier du Moulin Du Pont pour 99 ans pour Sept Sols Six deniers de rente, et de deniers de Cens portans lots, gands, et ventes, et les parties Se Soumettent pour cela a la jurisdiction de la Prevoté royale. Le 5^e 7^{bre} 1633, Mathurine Bertreau Veuve de Jacques Lambert, vendit devant M^e Aubin notaire royal en cette Ville, Sous la Chastellenie de Yenville a M^e Guillaume Brice, une maison qui fait le Coin de la grande rüe de S^t Michel a main gauche en allant au Moulin Dupont, et dans ce contract elle declare, qu'attendu que ladite maison est proche la porte Boisville, elle a toujours jöüit de ladite porte en ce qui regarde les Charges, moiennant Sept Sols Six deniers de rente envers ladite Ville de Bonneval, par chacun an, qu'en cas que ledit S^r Brice desire en jöüir, qu'il peut S'adresser aux officiers de ladite ville aux quels elle a paié, et reconnu la dite rente; malgré toutes ces expositions que fit dans Son Contract audit S^r Guillaume Brice la Sus dite veuve Bertreau; Les Echevins ne laisserent pas le 2^e 9^{bre} 1633, de faire Bail audit S^r Brice, élu en l'Election de Chateaudun, et de Bonneval d'une partie du Corps de Garde de la porte Boisville, pour trois Vies et cinquante neuf ans, Scavoir la vie dudit S^r Brice, Claude Meunier Sa femme, les Enfants d'eux nés, et a naitre, et de leurs enfans nés, et a naitre, et 59 ans apres, moiennant la Somme de dix Sols de Cens et rente annuelle et perpetuelle portant lots, gands, et vente, dont le premier paiement devoit commencer le jour de S^t Martin 1634, et autres charges comme de batir, et entretenir le pont de bois, qui est a la dite porte de Boisville; ces deux Corps De Gardes etant devenus inutiles a la ville a Cause de Son nouvel enclos, ils ont été Si negligés, que Celui qui est au dessus de la porte est inhabitable, la Couverture en etant tombée, et que les deux corps de gardes, qui Sont au deux cotés de la porte, et dont les voutes Sont encore bonnes, ne Servent qu'a la retraite de quelques pauvres, dont on n'exige rien.

BONNEVAL PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Nous vous proposons une présentation de divers documents sur la première guerre mondiale, issus de nos archives, ou que les descendants ont bien voulu nous confier.



ANDRÉ GUILLAUMIN

Mobilisé comme sous-lieutenant le 7 août 1914, il fait toute la guerre en «service armé» au 102^{ième} d'infanterie sauf deux séjours pour blessures à l'hôpital du 25 août au 27 octobre 1914 et du 2 novembre au 21 décembre 1916; Il est promu capitaine vers la fin du conflit.

Voir étude : récits des guerres de 14-18 et 39-45 par A Guillaumin
(Photo Archives J GUILLAUMIN)



MAURICE DÉCOURTYE

Né le 5 Janvier 1879 dans un petit village de Beauce. Professeur à l'École Primaire Supérieure de Bonneval . D'abord affecté aux unités non combattantes, il passa en Mai 1915 dans une unité combattante (30^e Régiment Territorial d'Infanterie) avec le grade de sergent. Il est promu sous-lieutenant en 1916 (248^e Régiment d'Infanterie) puis lieutenant en 1917. Au cours d'une attaque allemande il fut sérieusement blessé et fait prisonnier (Bois de Chaume le 29 Octobre 1917). Il dut être amputé de l'avant bras droit. Il ne rentra en France qu'en Mai 1918.

(Photo Archives C SLAWNY)

ALBERT SIDOISNE

Né le 6 mars 1869 à Bonneval.

Il entre comme instituteur à la section d'Indochine de l'École Coloniale en 1889.

La guerre l'arrache à ses livres en 1914. Versé dans le service auxiliaire, il sollicite en 1915 et obtint un poste d'interprète. Il fut rattaché à l'état-major d'une unité combattante de l'armée britannique.



MAIRIE DE BONNEVAL

Avis aux familles des mobilisés

Les familles que la mobilisation des hommes de la réserve et de l'armée territoriale a privées de leur soutien indispensable peuvent dès maintenant demander les allocations fixées par la loi du 5 août 1914 : 1 fr. 25 par jour plus 0 fr. 50 par enfant âgé de moins de 16 ans.

Le représentant de la famille se présentera, à la mairie, muni du livret de famille.

MARIUS JAMET

Né le 01 juillet 1884 au Mée (28).

Instituteur. Caporal au 102^e Régiment d'Infanterie.

Disparu à Thiaumont près de Verdun (Meuse) le 20 septembre 1916

(Photo Archives GRANGÉ-JAMET)

ARMÉE DE TERRE ET DE MER
ORDRE
de Mobilisation générale

Par décret du Président de la République, la mobilisation des Armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août 1914.

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions de FASCICULE DE MOBILISATION (pages colorées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre TOUTS LES HOMMES non présents sous les Drapeaux et appartenant :
1- à l'ARMÉE DE TERRE, y compris les TROUPES COLONIALES et les hommes des SERVICES AUXILIAIRES ;
2- à l'ARMÉE DE MER, y compris les ÉCRITS MARITIMES et les ARMATEURS DE LA MARINE

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre,
Le Ministre de la Marine



CLEMENT RENÉ JACQUES DÉSIRÉ
Né le 11 septembre 1895 à Bonneval.
Soldat au 124^e Régiment d'Infanterie.
Décédé le 27 septembre 1915.
(Photo Archives CLEMENT-VICHENEY)



MAROLLE GASTON EUGÈNE
Né le 24 mai 1887 à Bonneval.
Sapeur au 1^{er} Régiment du Génie.
Mort pour la France, le 9 avril 1917
au bois de Beaumarais (Aisne)
(Photo Archives C. MAROLLE)



PAUL-GUSTAVE PELLETIER
Caporal au 154^e Régiment
d'Infanterie. Décès constaté le 4
octobre 1915, tombé au champ
d'honneur au combat de St Hilaire
le grand.



Départ de chartres 7 juillet 1915



PIERRE MAKSUD
Né le 25 novembre 1896 à Bonneval.
Engagé volontaire, soldat au 101^e
Régiment d'Infanterie.
Décédé le 3 septembre 1916 , secteur
de maison de champagne (Marne).



COLIN CLOTAIRE-LUCIEN
Né le 12 novembre 1897 à Bonneval.
Soldat au 157^e Régiment
d'Infanterie.
Décédé le 20 octobre 1918 à Makub
(Serbie) des suites de maladies
contractée en service.



Paul-Gustave PELLETIER
du Patronage Catholique de Bonneval
Caporal au 154^e Régiment d'Infanterie
Tombé au Champ d'honneur, à la Bataille de Champagne
Le 25 Septembre 1915
A L'ÂGE DE 27 ANS

Quelques nouvelles de 1914, d'après le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères"

12 JUILLET 1914.

Poisson d'autrui. - M. Marolle Gustave a porté plainte contre deux journaliers de Bonneval pour lui avoir soustrait du poisson en pêchant dans sa carrière du pont de l'Île, dimanche dernier.

Gault-Saint-Denis. - Au cours de sa séance du 25 juin dernier, le conseil municipal du Gault-Saint-Denis a décidé l'acquisition de casques, modèle de Paris, pour les sapeurs-pompier de la commune.

19 JUILLET 1914.

La foudre. - pendant le violent orage de la nuit de mardi à mercredi, la foudre est tombée en plusieurs endroits dans notre ville, sans heureusement occasionner d'autres dégâts, qu'une branche de marronnier brisée sur la promenade du Mail, un appareil téléphonique détérioré chez un commerçant qui, un moment a craint l'incendie. Total plus de peur que de mal, heureusement !

Alluyes. - Au cours de l'orage qui s'est déchainé dans la nuit de mardi à mercredi, la foudre a incendié, vers 3 heures, l'habitation couverte en chaume de Mme Quillou, de la Vieuville, commune d'Alluyes, 11 lapins, 12 poulets ont péri dans la fournaise. Deux bois de lit et divers objets mobiliers ont été détruits. Couverts en partie par une assurance, les dégâts sont évalués à environ 2.000 francs.

Saint-Maur. - Dans la nuit de mardi, la foudre est tombée sur la cabane du berger de la ferme exploitée par M. Laye, à la Touche. Projeté en dehors de son fragile abri qui fut incendié ainsi que ses vêtements, le berger en a été quitte pour une violente commotion pour laquelle M. le docteur Larrieu lui a prodigué les soins nécessaires ; l'un de ses chiens fut tué.

Berchères-les-Pierres. - Mercredi, la foudre est tombée sur la toiture d'une grange pleine de foin, appartenant à M. Guérin-Liard.

Ayant arraché quelques tuiles, le capricieux fluide longea une poutre dont il arracha quelques éclats, abîma

une porte, brisa une pierre de taille, marqua son passage sur une fenêtre sans briser aucun carreau puis descendit dans l'habitation sans faire d'autre mal que de suffoquer en les indisposant légèrement par son odeur de soufre les époux Guérin qui en furent quitte pour la peur.

26 JUILLET 1914.

VILLE DE BONNEVAL **ADJUDICATION** DE **L'Entreprise de l'Enlèvement** DES **BOUES et IMMONDICES**

Le Maire de Bonneval donne avis qu'il sera procédé à la Mairie de cette ville, le Dimanche 16 Août 1914, à 9 heures du matin, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, de l'entreprise de l'enlèvement des boues et immondices dans la ville, pendant trois années à partir du 1^{er} septembre 1914.

Le cahier des charges est déposé à la mairie où l'on peut en prendre connaissance tous les jours.

Bonneval, le 23 juillet 1914

Le Maire, JOUANNEAU.

Modèle de soumission (sur papier timbré à 0 fr. 60) :

Je soussigné (nom, prénoms, profession, domicile) m'engage envers M. le Maire de Bonneval à exécuter le service de l'enlèvement des boues et immondices dans la ville de Bonneval, pendant trois années, à partir du premier septembre mil neuf cent quatorze, conformément au cahier des charges dont j'ai pris connaissance, moyennant le prix de (mettre la somme en toutes lettres) par an que me paiera la ville de Bonneval.

Je déclare faire élection de domicile à la mairie de Bonneval.

Fait à Bonneval, le

(Signature)

09 AOÛT 1914.

Mairie de Bonneval

En présence des retards apportés dans les travaux de la moisson tant par les intempéries que par la situation actuelle, le Maire de Bonneval croit de son devoir de faire appel à la bonne volonté de tous pour sauvegarder, dans la mesure du possible, les récoltes, base de notre alimentation et de celle de nos défenseurs.

A cet effet, il est ouvert à la Mairie

de Bonneval un registre où sont priées de se faire inscrire, les personnes, hommes ou femmes, qui se sentent quelques aptitudes aux travaux de la moisson.

Les Cultivateurs, au vu de ce registre, auraient alors à s'entendre avec les personnes inscrites.

Le Maire de Bonneval, dans l'intérêt de la meunerie, qui doit assurer le ravitaillement de l'armée, l'antracite en magasin chez les négociants est immobilisé à dater de ce jour. Il leur est interdit d'en vendre aux particuliers pour le chauffage des habitations.

Le Maire de Bonneval

En raison des circonstances, sur l'avis conforme du Conseil municipal et en vue de modérer la consommation du gaz :

Invite MM. les cafetiers et commerçants en général à fermer leurs établissements et magasins à 9 heures du soir.

Invite en outre, tous les habitants qui emploient le gaz pour l'éclairage et le chauffage, à réduire le plus possible leur consommation.

Le Maire, Jouanneau.

16 AOÛT 1914.

Mairie de Bonneval

Avis aux familles des mobilisés

Les familles que la mobilisation des hommes de la réserve et de l'armée territoriale a privées de leur soutien indispensable peuvent dès maintenant demander les allocations fixées par la loi du 5 août 1914 : 1 fr. 25 par jour plus 0 fr 50 par enfant âgé de moins de 16 ans.

Le représentant de la famille se présentera, à la mairie, muni du livret de famille.

Avis. - M. Le Maire est invité à rechercher, d'accord avec son Conseil municipal, toutes les mesures nécessaires pour assurer la rentrée et le battage des moissons, pour sauvegarder les récoltes futures pour utiliser les machines agricoles.

Dans le cas où la main d'œuvre ferait défaut, prière d'indiquer à la Sous-Préfecture le nombre d'ouvriers en chômage qui devraient être

envoyés avec les salaires qu'ils pourraient recevoir.

Bonneval. - Mardi dernier, un train d'émigrants étrangers venant de Paris, s'arrêtait en gare de Bonneval vers une heure de l'après-midi. Une autrichienne d'environ 35 ans ayant voulu profiter des quelques minutes d'arrêt du train à Bonneval, pour descendre afin de satisfaire un besoin s'empêtra de si malheureuse façon en sautant du wagon qu'elle se brisa une jambe et dut être transportée à l'hôpital de Bonneval.

Réouverture de l'école maternelle. - Le Maire de Bonneval donne avis que l'École maternelle sera ouverte à partir du lundi 17 août 1914.

23 AOÛT 1914.

Pré-Saint-Martin. - On nous signale l'acte de générosité d'un ouvrier de batterie et de M. Lasnier, ce dernier journalier à Aigneville, qui ont remis à la Mairie d'Aigneville, pour être versé à une société de secours aux blessés militaires, le premier 10 francs et le second 5 fr. 25, montant du salaire qui leur était attribué par le service du ravitaillement, pour travaux de battage. Nos bien vives félicitations.

30 AOÛT 1914.

Arrivée de fugitifs. - Un groupe de 28 Lorrains, hommes femmes et enfants, fuyant les hordes teutonnes, sont arrivés mardi soir à Bonneval où ils sont nourris et logés à l'école publique de filles, par les soins de la Municipalité.

La plupart de ces infortunés ne possédant que les vêtements qu'ils ont sur le corps, M. Jouanneau a fait appel à la générosité de ses administrés pour venir en aide à ces malheureuses victimes de la guerre.

Remerciements. - La Municipalité adresse ses sincères remerciements aux personnes qui répondant à son appel, ont, avec le plus généreux empressement, fourni quantité de couvertures, linge et vêtements destinés à nos compatriotes lorrains venus du théâtre de la guerre, chassés de leurs foyers et dirigés sur notre ville.

Leur groupe, arrivé mardi soir, comprend notamment six mères de famille et quatorze enfants. La distribution des objets mis à leur disposition a été faite jeudi, et la ville s'efforcera, avec le précieux concours des habitants, d'adoucir pour eux

autant que possible, le séjour forcé qu'ils font parmi nous.

JOUANNEAU, Maire.

06 SEPTEMBRE 1914.

Arrivée de blessés militaires.

Une trentaine de blessés militaires ont été hospitalisés, dimanche soir, à l'ambulance militaire installée à l'École primaire supérieure de Bonneval, où ils sont l'objets des meilleurs soins de la part du personnel de l'ambulance, spontanément secondé par un certain nombre de nos charitables concitoyennes.

Aucun de ces blessés n'a été atteint gravement par les projectiles allemands, la plupart d'entre eux pourront bientôt reprendre leur place au feu.

La foudre. - Vendredi soir, au cours de l'orage, la foudre est tombée à Saint-Martin, commune de Bonneval, sur les habitations de MM. Moreau et Arthur Pasques.

Le fluide a tout d'abord démolé la cheminée de l'habitation de M. Moreau, puis, après avoir troué le devant de cheminée, décroché des tableaux, il a passé par le grenier de M. Pasques en trouant la muraille en deux endroits, sans heureusement occasionner d'autres dégâts ni mettre le feu.

13 SEPTEMBRE 1914.

Ravitaillement de l'armée. - M. Le Maire de Bonneval donne avis que la commune sera obligée de fournir, chaque jour et date ci-dessous indiquées, pour le ravitaillement de l'armée, 100 sacs d'avoine de 76 kilos, enveloppe comprise, à livrer au centre de ravitaillement, gare de Bonneval, à 7 heures du matin les :

Jeudi 17, mercredi 23, et mardi 29 septembre ; Lundi 5, dimanche 11, samedi 17, vendredi 23, et jeudi 29 octobre.

Les fournitures individuelles seront groupées de façon à former un minimum de 100 sacs pour chaque livraison.

Elles continueront à être payées 20 francs le quintal.

Les personnes disposées à vendre de l'avoine sont priées d'en informer immédiatement la Mairie qui prendra les dispositions nécessaires et informera les intéressés.

A défaut d'offres volontaires, il y aurait réquisition.

Nota. Par application des ordres du Ministre, les livraisons continueront

tous les six jours jusqu'à nouvel avis du Président de la Commission.

Mort au champ d'honneur. - Parmi les blessés militaires arrivés jeudi soir à Bonneval, se trouvaient plusieurs marocains. Très grièvement blessé l'un de ces braves noirs est mort le lendemain de son arrivée. C'est le premier décès qui se produit à notre ambulance de Bonneval.

Au moment où nous mettons sous presse, c'est-à-dire aujourd'hui samedi à 3 heures de l'après-midi, ont lieu, au milieu d'une certaine affluence de nos concitoyens, les obsèques de ce fils de la terre d'Afrique mort au service et pour la défense de la France.

Nous nous découvrons bien bas pour saluer au passage la dépouille de ce humble héros auquel nous rendons le suprême hommage et qui dort maintenant, son éternel sommeil en notre terre de Beauce.

La Rédaction.

20 SEPTEMBRE 1914.

Asile d'aliénés. - hommes de 50 à 60 ans, valides et de bonne conduite sont demandés à l'Asile d'Aliénés pour servir de surveillance aux champs et à l'intérieur. Se présenter de suite.

27 SEPTEMBRE 1914.

Bonneval. - Le Maire de Bonneval donne avis que la rentrée des classes pour les élèves des écoles publiques de la Ville aura lieu le lundi 5 octobre, à 8 heures du matin.

Provisoirement, l'école de garçons sera installée dans la salle Laigneau-Levieuge. Le local où sera installée l'école des filles sera désigné ultérieurement et il en sera de même pour l'école primaire supérieure.

Atterrissage d'un avion militaire. - Lundi soir, vers cinq heures un avion militaire, piloté par un sous-officier, sur la poitrine duquel brillait la croix de la Légion d'honneur, a atterri près du cimetière de Bonneval.

Rentrant de la ligne de feu où il était depuis le début des hostilités, l'avion regagnait son garage pour subir des réparations, quand une défaillance du carburateur l'obligea à atterrir à Bonneval d'où il est reparti le lendemain soir, à 3 heures par ses propres moyens.

Marboué. - Procédant à une enquête sur les étrangers résidant dans la contrée, la gendarmerie a dressé procès-verbal à deux femmes de nationalité allemande, gouvernantes depuis bientôt deux ans, au château

des Coudreaux, lesquelles avaient attendu jusqu'au 2 septembre dernier pour faire leur déclaration de séjour à la mairie de Marboué.

04 OCTOBRE 1914.

Mort au champ d'honneur. - On nous annonce la mort, sur le champ de bataille, de l'un de nos concitoyens, M. Camille Filleron, 33 ans, négociant en épicerie à Bonneval, atteint mortellement par un éclat d'obus allemand, au cours d'un combat auquel il prenait part, dans un petit bois de la commune de Moulin-sous-Touvent (Oise), entre Noyon et Compiègne, à environ 16 kilomètres de cette dernière ville.

Nous croyons savoir que, en raison de la présence aux armées de plusieurs membres de la famille et des difficultés de transport, l'inhumation définitive n'aura lieu qu'après la guerre.

En cette pénible circonstance, nous exprimons à Mme Filleron, à ses enfants ainsi qu'à toute la famille nos biens sincères condoléances.

Rentrée des classes. - Le Maire de Bonneval informe que la rentrée des classes qui a été annoncée pour le lundi 5 octobre 1914 ne se fera qu'au lundi suivant 12 octobre 1914. Une affiche indiquant l'heure et le lieu où se tiendront les écoles sera publiée.

11 OCTOBRE 1914.

Réquisition de chevaux. - Un recensement et un classement en vue de la réquisition des chevaux de la commune de Bonneval, aura lieu, le lundi 19 octobre 1914, à 7 heures du matin, sur la Grève. Devront y être conduits tous les chevaux et juments âgés de 4 ans, à l'exception de ceux réformés et des chevaux entiers.

Ouverture des écoles. - Le Maire de Bonneval donne avis que la rentrée des classes aura lieu le lundi 12 octobre, à 8 heures du matin pour les garçons, dans la salle Laigneau-Levieuge ; pour les filles à la mairie.

Dancy. - Mort au champ d'honneur : Farault Marie, 24 ans, du 26^e d'artillerie, tué d'un éclat d'obus, au combat de Tailly, le 31 août.

Saint-Maur. - Blessé au champ d'honneur : Fréon René, 23 ans, 146^e de ligne, 31^e compagnie, balle dans l'épaule et perte de l'œil gauche, soigné à l'ambulance de Carcassonne.

Neuvy-en-Dunois. - En sus d'un lot très important de linge de toutes espèces : couvertures de laine, draps, chemises, caleçons, bandelettes etc.,

ainsi que d'un lot de conserves alimentaires, de miel, etc., la souscription publique ouverte dans la commune en faveur des blessés militaires a produit la somme de 862 fr. 50 ainsi répartie :

1^o cinq cents francs à la société de la « Croix Rouge » à Châteaudun.

2^o trois cent soixante-deux francs cinquante centimes et tous les dons en nature ont été déposés à Bonneval dans les divers hôpitaux militaires.

Le Maire de Neuvy-en-Dunois remercie de tout cœur tous ses administrés les généreux donateurs qui ont bien voulu répondre à son appel avec tant d'empressement et tant de franchise.

Pendant que nos ennemis commettent avec rage des actes de barbarie, il est consolant de voir les Français accomplir de tout côtés et avec plaisir de tels actes de charité.

18 OCTOBRE 1914.

École primaire supérieure de Bonneval. - Le Directeur de l'Ecole primaire supérieure de Bonneval a l'honneur d'informer les familles que la rentrée est fixée au 2 novembre pour les internes. Les classes reprendront le lendemain.

Par suite de la transformation de l'école en hôpital militaire temporaire, le pensionnat et les classes seront transférés dans un immeuble appartenant à la ville. Ce local, très spacieux, permettra de donner aux enfants tout le confortable désirable.

Le Directeur se tient tous les jours à l'Ecole primaire supérieure, à la disposition des familles.

Entreprise de Couvertures

AVIS

M^{me} HATEAU, à Bonneval, informe que malgré l'absence de son mari actuellement à l'armée, elle continue les réparations de couvertures et le ramonage des cheminées.

25 OCTOBRE 1914.

Tombés au champ d'honneur. - Afin de nous conformer aux ordres de M. le Ministre de la guerre, qui vient de défendre à la Presse de publier les listes des tués ou blessés militaires, nous ne continuerons pas à publier la liste commencée dimanche dernier dans nos colonnes.

01 NOVEMBRE 1914.

Pré-Saint-Martin. - Théophile

Lefebvre, de Cohiniac (Côte-du-Nord), qui travaillait à une machine à battre à Aigneville, a été arrêté le 23 courant par les gendarmes de Bonneval comme insoumis de la classe 1902. Il devait rejoindre le dixième jour de mobilisation.

Il a été conduit au Mans et écroué.

Nottonville. - M. Leprince Clotaire, réserviste au 101^e, blessé et fait prisonnier le 22 août, est actuellement soigné dans un hôpital à Brandenburg (Allemagne) d'où il a écrit à ses parents pour les rassurer sur son sort.

Dans l'enseignement. - Liste des instituteurs et institutrices de la circonscription de Châteaudun, promu au choix, à la 1^{re} classe, par arrêté préfectoral du 13 août dernier, avec effet du 1^{er} janvier 1914 :

MM. Billard, à Nottonville ; Hervé, à Courbehaye ; Prévosteau, à Bullainville, et Mme Hardy à Voves.

Conseil d'arrondissement. - Le 13 octobre dernier, le Conseil d'arrondissement s'est réuni pour la tenue de la deuxième partie de sa session.

« J'adresse également à tous ceux d'entre vous qui viennent d'être éprouvés dans cette terrible campagne, et particulièrement à votre Vice-Président, M. Peigné, dont le fils a été grièvement blessé, l'assurance de ma profonde sympathie. »

« Au nom de tous ses collègues, M. Peigné s'associe aux paroles patriotiques de M. le Sous-Préfet, et le remercie des sentiments de sympathie qu'il vient de lui témoigner, ainsi qu'aux Membres du Conseil qui ont des fils sous les drapeaux.

08 NOVEMBRE 1914.

Cantines scolaires. - Le Maire de Bonneval informe que les cantines scolaires ouvriront à partir du lundi 9 novembre 1914, dans les mêmes conditions que l'année précédente c'est à dire que les enfants non inscrits sur la liste de gratuité pourront bénéficier des repas moyennant

0 fr. 15, pour les enfants des écoles primaires et 0fr. 10 pour ceux de l'école maternelle ou la présentation d'un bon d'égal valeur.

Avis. - Vue l'installation provisoire des écoles et en raison de la difficulté d'assurer la surveillance des élèves de 11 heures à 13 heures, les familles sont invitées à envoyer leurs enfants à

l'école que cinq minutes avant l'ouverture des classes. Il serait désirable que celles qui habitent les hameaux cherchassent en ville un refuge pour leurs enfants.

Préparation militaire des classes 1915 et 1916. - Dans le but de continuer la préparation militaire et de répondre à la demande du Ministre de la guerre, « La Bonnevalaise » a l'intention de rouvrir son stand très prochainement.

Seul les jeunes gens des classes 1915 et 1916 du canton pourront prendre part au tir. Le tir sera gratuit.

Prière de s'inscrire, dès maintenant, et au plus tard lundi 9 novembre, chez M. Gondoin, membre du comité ou chez M. Mortier, directeur du tir.

15 NOVEMBRE 1914.

A ceux qui écrivent aux combattants

Genève, 1er novembre. - Un soldat français écrit à des parents à Genève pour les mettre en garde contre le danger qu'ils font courir aux soldats en leur envoyant des cartes postales illustrées, des devinettes, des gravures ou imprimés quelconques offensant l'Allemagne, son empereur, ses sujets ou son armée, car lorsqu'un soldat français, blessé ou fait prisonnier, est trouvé porteur d'un document de ce genre il est fusillé sans autre forme de procès.

Bonneval. - Élève de l'école de théologie de Chartres, notre compatriote, M. Maurice Richard, de Bonneval, avait fait son congé au 102^e de ligne dont il était sorti avec les galons de sergent. Mobilisé au début de la guerre, c'est donc avec son grade qu'il réintégra son ancien régiment pour se rendre au front où, promu adjudant sur le champ de bataille, il vient d'être l'objet de l'ordre du jour suivant qui lui fait le plus grand honneur et que nous reproduisons avec plaisir :

« Le général commandant la 2^e armée cite à l'ordre du jour de l'armée l'adjudant Richard, du 102^e d'infanterie. Tous les officiers de sa compagnie étant hors de combat, il a pris le commandement de cette unité et l'a maintenue au mur du parc du château de Champieu, le 29 septembre, en donnant à tous un bel exemple de sang-froid et d'énergie ».

Portage de pain. - Il est formellement interdit, dans le département d'Eure-et-Loir, dans les villes dont la population est

supérieure à 3.000 habitants, à tous les boulangers et dépositaires, de porter le pain au domicile de leurs clients. La boulangerie de tout contrevenant sera immédiatement fermée.

22 NOVEMBRE 1914.

Promotion. - M. Sadorge Laumer-Auguste-Romain, lieutenant-colonel hors cadres, de l'infanterie coloniale, vient d'être nommé colonel.

Nos compliments au nouveau promu et à sa famille.

29 NOVEMBRE 1914.

Ils voulaient aller à la guerre. - L'imagination surchauffée par la lecture des journaux et surtout des récits relatant les prouesses des enfants qui se sont faufilets parmi nos soldats jusque sur la ligne de feu, deux de nos braves petits concitoyens, âgés l'un et l'autre de 14 ans, ne rêvaient plus que d'aller à la guerre « fiche une pile aux boches ».

Depuis plus de huit jours ils ruminaient leur expédition et, ayant réuni leurs petites économies, riches de un franc à eux deux, avaient réussi à se faire délivrer un laissez-passer pour Paris, qu'ils devaient gagner pédestrement par le train onze, quand patatra, l'agent de police local, avisé par M. le secrétaire de mairie qui soupçonnait une escapade, vint de sa grosse voix jeter bas ce beau projet, en avisant les parents et les patrons de nos petits patriotes qui deviendront peut-être des héros, mais plus tard beaucoup plus tard quand la moustache leur sera venue, ce qui ne les empêche pas d'être déjà de bons petits cœurs.

Pour nos blessés

Depuis le début des hostilités nos vaillants soldats, blessés au front et hospitalisés à l'ambulance de Bonneval, ont toujours été et continuent à être l'objet des meilleurs soins de la part du personnel de l'ambulance, si bien secondé dans sa tâche par un certain nombre de nos concitoyennes, au dévouement desquelles nous ne saurions trop rendre hommage.

A côté des soins journaliers qu'elles apportent à ceux qui ont vu leur sang couler, pour la défense de la Patrie en danger, les dévouées infirmières, grâce à des dons, ont pu leur procurer ces petites douceurs qui font tant plaisir à recevoir.

Parmi ces douceurs, il en est qui vont faire défaut à nos blessés,

entr'autres le café qui jusqu'ici avait toujours été distribué à leurs chers blessés. Aussi ces dames nous prient-elles, de faire appel par la voie du « Messenger » aux personnes généreuses qui, nous n'en doutons pas, auront à cœur de verser leurs offrandes dans la caisse, à cet effet, à l'hôpital militaire de Bonneval.

Et ma foi, pendant que nous agitions cette question d'offrandes, pourquoi, à l'exemple des plus modestes communes de France, n'ouvre-t-on pas une souscription pour nos soldats dans notre bonne ville de Bonneval ? ?

06 DÉCEMBRE 1914.

Obsèques d'un militaire. - Lundi matin, ont eu lieu à Bonneval les obsèques civiles du soldat réserviste Eugène Tamine, 33 ans, marié et domicilié à Mansigné (Sarthe), décédé à l'hôpital militaire de notre ville.

Pré-Saint-Evrout. - Alcide-Jean Violette, 52 ans, soldat au 64^e d'infanterie, tué au combat de Messin (Belgique) le 22 août.

20 DÉCEMBRE 1914.

Villiers-saint-Orien. - Une deuxième souscription faite dans cette commune, en faveur des blessés militaires a produit une somme de 172 fr. 45, quatre paquets de tabac, quatre lapins, deux ballots de linge. Le tout a été remis à l'hôpital militaire de Bonneval. Bien sincères remerciements aux généreux donateurs.

27 DÉCEMBRE 1914.

Obsèques militaires. - Mardi matin à 9 heures ont eu lieu à Bonneval, les obsèques du soldat infirmier, Joseph Camusard, 30 ans, de Vicq-sur-Gartempe (Vienne), décédé à l'hôpital militaire de notre ville.

Les évacués. - 150 personnes (femmes et enfants) évacuées par l'autorité militaire de la région de Soissons, sont arrivées mercredi soir à Bonneval pour être ensuite dirigées sur les communes de Trizay, Saint-Maur et Neuvy où elles sont hospitalisées.

Mort au champ d'honneur. - Lemaire Henri-Gaston-Georges, chasseur à pied au 26^e bataillon de chasseurs, décédé à l'hôpital de Verdun, le 8 octobre 1914, des suites de blessures de guerre.

Rousseau Maurice-André tué à l'ennemi au combat de Montrolle (Oise), le 8 septembre 1914.